

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/1980/6/Add.24
30 mars 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Première session ordinaire de 1981

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS

Rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du
Conseil, par les Etats parties au Pacte, au sujet des droits
visés aux articles 10 à 12

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

/11 mars 1981/

La période qui a suivi l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a coïncidé avec l'exécution du dixième Plan quinquennal de développement économique et social de la RSS d'Ukraine (1976-1980). Les orientations à long terme de la stratégie économique arrêtée par les XXIVème et XXVème Congrès du PCUS et du Parti communiste d'Ukraine se sont concrétisées avec succès. L'objectif principal de cette stratégie est l'élévation ininterrompue du bien-être matériel et du niveau culturel du peuple, l'instauration des meilleures conditions possibles pour un développement harmonieux de la personnalité fondé sur l'augmentation continue du rendement de toute la production sociale, l'augmentation de la productivité du travail, la croissance des activités des travailleurs dans les domaines social et professionnel.

Au cours du XXVIème Congrès du Parti communiste d'Ukraine, qui s'est tenu du 10 au 12 février 1981, les questions relatives à la réalisation du programme socio-économique du dixième plan quinquennal ont été débattues, de même qu'ont été définis les objectifs fondamentaux du développement économique et social de la RSS d'Ukraine pour 1981-1985 et jusqu'en 1990, le plus important de ces objectifs étant la poursuite de l'amélioration du bien-être des Soviétiques.

Par rapport au plan quinquennal précédent, le revenu national de la République a augmenté de 22 p. 100. Les quatre cinquièmes de ce revenu, compte tenu des dépenses consacrées à la construction de logements et de bâtiments socioculturels, ont été consacrés à l'amélioration du bien-être de la population. La production industrielle a augmenté de près d'un tiers. La production brute de l'agriculture dans le secteur social a augmenté de 11 p. 100. Quatre-vingt-treize milliards

81-07870

/...

neuf millions de roubles - 19,6 p. 100 de plus que lors du précédent plan quinquennal, ont été investis dans le développement de l'économie nationale. Les principaux fonds fixes productifs ont augmenté de 40 p. 100. Grâce à la diffusion massive des réalisations de la science et de l'expérimentation d'avant-garde, de la mécanisation, de l'automatisation des processus technologiques, la productivité du travail dans le domaine de la production matérielle a augmenté de 16 p. 100.

Grâce à la croissance continue de l'économie, à l'augmentation de son rendement, un large ensemble de mesures sociales a pu être réalisé et des garanties complémentaires destinées à assurer plus pleinement le respect des droits consacrés par les articles 10 à 12 du Pacte ont été créées. La période qui a suivi l'entrée en vigueur du Pacte a vu se développer plus avant et s'approfondir la démocratie socialiste. C'est en 1978 qu'a été adoptée la Constitution de la RSS d'Ukraine, qui garantit pleinement le respect par la RSS d'Ukraine de tous les droits définis dans le Pacte et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la RSS d'Ukraine est partie.

Le large ensemble de droits garantis par la République à ses citoyens dans le domaine de la protection de la famille, de la santé, de l'assurance de bénéficier d'un niveau de vie suffisant s'enrichit encore à mesure de l'application des programmes de développement socio-économique et culturel, de l'accroissement des possibilités de satisfaction des besoins matériels et spirituels de la société, de la consolidation des conquêtes du socialisme.

On trouvera ci-après un bref aperçu de la situation en ce qui concerne la mise en pratique en URSS des droits consacrés par les articles 10 à 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, établi conformément aux articles premier à 5 du Pacte.

Article 10 du Pacte

(Protection de la famille, de la mère et de l'enfant)

La RSS d'Ukraine accorde une grande attention à la famille, au renforcement du mariage, à la protection et à l'encouragement de la maternité, à la création des conditions d'une enfance heureuse, au développement harmonieux de la jeune génération et à son éducation.

En RSS d'Ukraine, la famille est protégée par diverses mesures juridiques. Il convient de parler tout d'abord de la protection constitutionnelle. L'article 51 de la Constitution de la RSS d'Ukraine stipule que la famille se trouve sous la protection de l'Etat. Le libre consentement des parties contractant mariage est également exigé par la Constitution comme principe fondamental de création de la famille (art. 51).

Le code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine comporte une série d'articles orientés vers la protection de la famille. Ce sont tout d'abord des articles relatifs aux conditions de la création d'une famille saine et solide.

/...

L'article 15 régleme les conditions requises pour pouvoir contracter mariage, qui sont au nombre de deux : le consentement mutuel et l'obligation pour les futurs époux d'avoir atteint l'âge légal du mariage. L'article 17 stipule que le mariage ne peut être contracté dans les cas suivants : un mariage non annulé liant déjà l'une des parties, la parenté proche (entre parents de ligne directe ascendante ou descendante, entre frères et soeurs consanguins ou utérins, entre parents et enfants adoptifs), l'incapacité due à la maladie mentale, ou à la débilité. Il n'existe pas d'autres obstacles à la conclusion du mariage.

Il est dit dans le code (art. 18) que les parties contractant mariage doivent être mutuellement informées de leur état de santé, bien que cela ne constitue pas une condition à la conclusion du mariage.

Il est important que les futurs époux aient atteint l'âge du mariage pour qu'ils puissent fonder une famille capable de remplir ses fonctions, notamment la fonction de reproduction des générations et d'éducation des enfants. En RSS d'Ukraine, l'âge fixé pour le mariage est de 17 ans pour les femmes et 18 ans pour les hommes.

Les questions d'éducation des enfants et les autres problèmes relatifs à la vie de famille sont résolus en commun par les époux, sur une base d'égalité; cette règle est fixée par l'article 20 du code. Elle a pour objectif de permettre l'établissement de relations de respect mutuel à l'intérieur de la famille et d'y créer une atmosphère saine et normale.

Le gouvernement manifeste son soutien à la famille en créant et en développant un large réseau de maternités, de crèches et de jardins d'enfants, de pensionnats et d'autres établissements pour enfants, en organisant et en perfectionnant les services courants et l'alimentation collective, en versant des allocations familiales, en accordant une aide financière et des prestations aux mères célibataires et aux familles nombreuses, ainsi que d'autres formes de subventions et d'aide à la famille. Cette disposition est garantie par la Constitution de la RSS d'Ukraine (art. 51) et le code de la famille et du mariage de la RSS d'Ukraine (art. 5).

Cinq cent mille places de jardins d'enfants et de crèches ont été créées en RSS d'Ukraine pendant le dixième plan quinquennal. Ils accueillent à l'heure actuelle 2,5 millions d'enfants, soit la moitié des enfants d'âge préscolaire. Les dépenses d'entretien des établissements pour enfants d'âge préscolaire engagées par le gouvernement augmentent d'année en année.

Les quatre cinquièmes de tous les frais d'entretien des enfants d'âge préscolaire inscrits dans ces établissements sont couverts par les fonds sociaux de consommation, les parents n'y contribuant que pour 20 p. 100.

Les familles nombreuses font l'objet de beaucoup d'attention. Conformément à la législation en vigueur, les chefs de famille ayant deux personnes ou plus à charge bénéficient d'avantages dans le domaine des relations du travail. Les

/...

familles comportant trois enfants ou plus sont prioritaires pour l'attribution de logements. Les chefs de familles nombreuses bénéficient également d'avantages en ce qui concerne les loyers. Des avantages sont prévus pour les familles nombreuses dans le barème de l'impôt sur le revenu. Le coût de l'entretien des enfants dans les crèches et jardins d'enfants est réduit de 50 p. 100 pour les familles de trois enfants ou plus. Les mères de deux enfants reçoivent une subvention gouvernementale lors de la naissance du troisième et à la naissance de chaque enfant suivant jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de cinq ans; pour les mères célibataires, la subvention est versée jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 12 ans.

La famille bénéficie d'une aide en cas de maladie de l'enfant. Les parents reçoivent une feuille de maladie et une allocation pour les soins à donner à l'enfant malade, à condition qu'il ait moins de 14 ans et pour une durée de sept jours civils; le congé accordé aux mères célibataires, aux veuves et aux femmes divorcées est de 10 jours civils.

L'un des objectifs du plan quinquennal en cours est d'accroître considérablement la surface locative destinée aux familles ayant peu d'enfants, en premier lieu aux jeunes couples. Ces mesures constituent également un encouragement appréciable à la consolidation des liens familiaux.

La protection de la mère fait partie des objectifs les plus importants du gouvernement. En RSS d'Ukraine, la maternité est entourée du respect et de l'estime de toute la population, et elle est protégée et encouragée par le gouvernement. La protection des intérêts de la mère et de l'enfant est assurée par des mesures spéciales garantissant le droit au travail et à la santé des femmes; par l'instauration des conditions qui permettent aux femmes de concilier le travail et la maternité; par la défense juridique, le soutien matériel et moral accordé à la mère et à l'enfant, notamment l'octroi de congés payés et d'autres avantages aux femmes enceintes et aux mères, la réduction progressive du temps de travail des femmes ayant des enfants en bas âge (art. 33 de la Constitution de la RSS d'Ukraine et art. 5 du code de la famille et du mariage de la RSS d'Ukraine).

La législation du travail de la République prévoit des normes spéciales régissant le travail des femmes, et parmi elles des mères et des femmes enceintes, ce qui est l'un des signes de la préoccupation du gouvernement en ce qui concerne la protection de la mère et de l'enfant. En RSS d'Ukraine, il est interdit de refuser un emploi à une femme sous prétexte qu'elle est enceinte ou qu'elle allaite, ou de diminuer son salaire pour ce motif. L'administration ne peut licencier les femmes enceintes, les mères allaitantes, et les femmes ayant des enfants âgés de moins d'un an, sauf en cas de fermeture de l'établissement, de l'entreprise, ou de l'organisation, auquel cas le placement des employées licenciées doit être assuré (art. 184 du code du travail de la RSS d'Ukraine). Il est interdit d'employer ces femmes à des travaux de nuit, de les contraindre à faire des heures supplémentaires, de les faire travailler pendant les jours de congé ou de les envoyer en mission (art. 176 du code du travail de la RSS d'Ukraine). Il est interdit de faire effectuer des heures supplémentaires à des femmes qui ont des enfants âgés de un à huit ans ou de les envoyer en mission sans leur consentement (art. 177 du code du travail de la RSS d'Ukraine).

/...

Les femmes enceintes incapables d'effectuer leur travail habituel doivent être affectées pendant la période de la grossesse à un emploi moins pénible, tout en conservant le salaire moyen correspondant à leur travail précédent. Si les mères qui allaitent et les femmes ayant des enfants âgés de moins d'un an ne sont pas en mesure de reprendre leur travail précédent, elles doivent être également, et aux mêmes conditions, affectées à un autre emploi pendant la durée de l'allaitement ou jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge d'un an (art. 178 du code du travail de la RSS d'Ukraine). Ces femmes bénéficient également de pauses supplémentaires pour allaiter leur enfant. Ces pauses doivent se succéder à un rythme d'une toutes les trois heures au moins. La durée et le rythme des pauses doivent être fixés en tenant compte du désir de la mère. Les pauses destinées à l'allaitement de l'enfant doivent être incluses dans le temps de travail et rémunérées au taux du salaire moyen (art. 183 du code du travail de la RSS d'Ukraine). Depuis le 1er avril 1956, la durée moyenne du congé de grossesse et de maternité a été portée à 112 jours (56 jours avant l'accouchement et 56 jours après l'accouchement), avec versement pendant toute cette période d'une allocation de sécurité sociale équivalant à 100 p. 100 du salaire, indépendamment de l'ancienneté.

L'administration est tenue d'autoriser les femmes qui bénéficient d'un congé de grossesse ou de maternité et qui en font la demande à prendre leur congé annuel immédiatement avant ou après, quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise, l'établissement ou l'organisation où elles travaillent.

Outre les congés de grossesse et de maternité, une femme peut, à sa demande, obtenir un congé supplémentaire non rémunéré, jusqu'à ce que son enfant ait atteint l'âge d'un an. Ce congé peut être fractionné en autant de périodes qu'elle le désire, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge d'un an. Ce congé est pris en compte pour le calcul général du temps de service ininterrompu de la femme, ainsi que de la durée de son temps de service dans un domaine spécialisé.

L'article 182 du code du travail de la RSS d'Ukraine réglemente l'octroi de congés payés et de congés supplémentaires sans rémunération aux femmes qui adoptent des nouveau-nés directement au sortir d'une maternité.

Il est prévu d'introduire pendant le plan quinquennal en cours un congé partiellement rémunéré pour permettre aux mères qui travaillent de s'occuper de leur enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge d'un an; de donner aux femmes qui ont des enfants en bas âge la possibilité de bénéficier d'une durée de travail journalière et hebdomadaire réduite, selon un horaire mobile, ainsi que de travailler à domicile; d'augmenter considérablement le nombre de dispensaires spécialisés pour les femmes enceintes.

La législation en vigueur prévoit également des sanctions en cas de non-respect des droits constitutionnels des femmes. Par exemple, l'article 134 du Code pénal de la RSS d'Ukraine prévoit la responsabilité pénale de l'employeur qui refuse d'engager une femme sous prétexte qu'elle est enceinte ou refuse d'engager une mère qui allaite, ou encore réduit le salaire ou licencie une femme pour ces motifs.

En cas de nécessité, l'administration de l'entreprise, de l'établissement ou de l'organisation peut, avec l'accord du comité syndical local de la fabrique ou de l'usine, délivrer à la femme enceinte, gratuitement ou à des conditions de faveur, des bons de séjour dans une maison de santé ou de repos et lui accorder une assistance matérielle. Il existe dans notre pays un système public de protection de la mère et de l'enfant, qui englobe un vaste réseau de centres de consultations à l'intention des femmes, de polycliniques et d'hôpitaux pour les enfants, de jardins d'enfants, de crèches et autres établissements. Les entreprises et les organisations dotées d'un nombreux personnel féminin comptent des crèches et des salles pour l'allaitement.

Le système de protection de la mère et de l'enfant qui existe dans notre République est étendu grâce au renforcement de la prophylaxie par le truchement de polycliniques et de centres de consultations pour femmes et enfants.

A l'heure actuelle, il y a en RSS d'Ukraine plus de 2 500 polycliniques et centres de consultations pour les enfants et plus de 2 000 établissements de ce type pour les femmes. Les maternités comptent 35 000 lits, et l'on dispose de plus de 85 000 lits pour les enfants, ce qui permet, tant dans les villes que dans les campagnes, d'hospitaliser, lorsque cela s'impose, toutes les femmes et tous les enfants.

Afin d'améliorer les services médicaux destinés aux femmes et aux enfants, on élargit chaque année le réseau d'établissements de médecine infantile et obstétrique et on renforce les services spécialisés en pédiatrie, obstétrique et gynécologie. On crée par ailleurs des centres de prophylaxie à l'intention des femmes enceintes souffrant de maladies organiques, des services de pathologie néonatale et de soins post-nataux aux prématurés, de prévention et de traitement de la stérilité féminine, ainsi que des services d'endocrinologie et de gynécologie infantile, etc.

Pour que les populations rurales aient toujours davantage accès à une aide médicale qualifiée, on continue à améliorer les services ambulatoires de consultations pour les femmes et les enfants.

On veille attentivement à ce que les femmes enceintes et les enfants aient une alimentation rationnelle. Les savants et chercheurs des instituts du Ministère de la santé publique ont mis au point un système tendant à élever le niveau de connaissances des femmes enceintes sur le plan de la nutrition et des mères en ce qui concerne l'alimentation de leurs enfants. Par ailleurs, toute une série d'aliments biologiques nutritifs pour les enfants sont à l'étude aux fins d'une production industrielle. Avec la collaboration du Ministère de la santé publique, le Ministère des industries de la viande et du lait de la République prend chaque année des mesures en vue d'accroître la production d'aliments pour enfants conçus selon des principes scientifiques modernes et produits sur des bases industrielles. Le vaste réseau de centres de distribution de lait constitue un des importants éléments du système d'alimentation rationnelle des nourrissons.

Pour assurer une alimentation saine aux enfants en bas âge qui ne sont pas inscrits dans des établissements préscolaires la RSS d'Ukraine a créé 2 500 centres

/...

de distribution de lait, financés tant par l'Etat que par les kolkhozes. Deux millions et demi de roubles par an sont consacrés à l'alimentation gratuite des moins d'un an.

Pour garantir la santé de l'enfant et abaisser le taux de la morbidité infantile, l'Etat prévoit de poursuivre les recherches et travaux scientifiques engagés en vue de la confection de produits laitiers conditionnés - secs, liquides ou en pâte, de conserves de légumes, de fruits, de viande et de poisson, ainsi que d'aliments adaptés aux besoins des enfants malades.

Dans la RSS d'Ukraine, le droit d'avoir des enfants et celui d'en déterminer le nombre n'est pas réglementé. Il n'existe pas d'institutions de planification familiale. C'est à la femme, au couple, de décider combien ils veulent avoir d'enfants. Les mères sont honorées et la maternité est encouragée de diverses manières, matérielles et morales. Par décret spécial du présidium du Soviet suprême de l'URSS ont été instituées les distinctions suivantes : titre de "mère héroïne"; ordre de la "gloire de la maternité"; médaille de la maternité (premier et second degrés). Plus de 14 500 femmes portent le titre de "mère héroïne" et plus d'un million de mères se sont vu conférer des décorations et des médailles.

Les dispositions prises en matière de diffusion de l'information sanitaire pour la protection de la femme et de l'enfant ne cessent d'être améliorées. En 1978 a été mis au point par l'Institut de la recherche scientifique en obstétrique, pédiatrie et gynécologie de Kiev un système d'enseignement de l'hygiène orienté vers l'action et visant diverses couches de la population, avant tout les femmes. Les recherches sur le niveau de connaissances de la population en matière de santé se développent. Une éducation sanitaire est dispensée gratuitement aux femmes par le biais de consultations qui leur sont spécifiquement destinées et de consultations "Famille et mariage". Les établissements d'obstétrique offrent des cours à l'intention des mères et des jeunes pères et les services de l'état civil organisent des consultations ayant trait aux problèmes de la famille et du mariage. Les sociétés médico-scientifiques d'accoucheurs-gynécologues et de pédiatres, dont les membres s'adressent à de vastes auditoires féminins jouent un rôle important pour ce qui est de la vulgarisation des connaissances et acquis scientifiques, tant en URSS qu'à l'étranger. Les programmes "Santé" diffusés à la radio et à la télévision rencontrent un grand succès.

La RSS d'Ukraine compte 17 000 médecins pédiatres et 9 000 obstétriciens-gynécologues. Il existe 14 instituts médicaux, 4 établissements de recherche scientifique et 80 chaires, axés sur les problèmes de protection de la mère et de l'enfant. Le Centre de protection maternelle et infantile de la République fait beaucoup au service de l'enfance. Une action importante et utile a été menée pour l'amélioration du sort des mères et des enfants au cours de la célébration de l'Année internationale de l'enfant (1979). En mars 1980, la RSS d'Ukraine a transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des informations faisant le point de ses activités pour l'observation de cette Année internationale. Le décret du présidium du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine,

/...

en date du 19 novembre 1976, aux termes duquel a été instituée une commission du Soviet suprême spécialisée dans les conditions de travail et de vie des femmes et chargée d'assurer la protection de la mère et de l'enfant a lui aussi une grande importance.

L'éducation des enfants est l'une des tâches principales de la famille. Une éducation fondée sur de solides principes au sein de la famille est le gage d'un développement harmonieux de la personnalité. A cet égard, il est capital que les parents remplissent leurs devoirs. L'obligation qui leur en est faite et qui figurait auparavant dans une branche sectorielle de la législation a été incorporée à la Constitution de la RSS d'Ukraine (art. 64). Non seulement elle y est stipulée, mais ce qu'elle recouvre y est également exposé. Tout citoyen de la RSS d'Ukraine est tenu d'assurer la formation de ses enfants, de leur donner la préparation voulue pour servir utilement la société et de faire d'eux des membres estimables de la société socialiste.

Du fait qu'en RSS d'Ukraine les enfants sont élevés principalement au sein de la famille, les normes de base ayant trait à leur protection et aux secours à leur apporter relèvent de la sphère de réglementation des relations familiales.

L'obligation faite aux parents de prendre soin de leurs enfants revêt de nombreux aspects. L'article 61 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine dispose que les parents doivent éduquer leurs enfants, veiller à leur développement physique, leur assurer une instruction et les préparer à un travail socialement utile. Il y est bien spécifié que les parents n'ont pas le droit d'agir à l'encontre des intérêts de leurs enfants.

En vertu des dispositions de l'article 60 du code du mariage et de la famille, c'est aux parents qu'il incombe de défendre les droits et intérêts de leurs enfants mineurs, dont ils sont les représentants légaux. Ils sont habilités sans réserve à défendre ces droits et intérêts devant toute administration.

Les mineurs de moins de 15 ans vivent au domicile de leurs parents (art. 17 du Code civil de la RSS d'Ukraine). La loi garantit aux enfants le droit de recevoir une éducation adéquate.

Les parents sont tenus de scolariser leurs enfants. Par cette obligation est garanti le droit des enfants à recevoir une éducation (art. 64 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine).

Conformément à l'article 43 de la Constitution de la RSS d'Ukraine, tout citoyen a le droit de recevoir une éducation. Ce droit est garanti de diverses manières : gratuité de tous les types d'enseignement; existence d'un enseignement secondaire universel et obligatoire; vaste développement de l'enseignement professionnel et technique, de l'enseignement secondaire spécialisé et de l'enseignement supérieur, axés sur la vie et la production; développement de l'enseignement par correspondance et des cours du soir; octroi de bourses d'Etat et de facilités aux élèves et étudiants; gratuité des manuels; possibilité de recevoir à l'école un enseignement dans sa langue maternelle; création de conditions favorables pour les autodidactes.

/...

La famille doit veiller à ce que l'enfant jouisse du droit à l'éducation garanti à tout citoyen. En vertu de la loi sur l'instruction publique de la RSS d'Ukraine, en date du 28 juin 1974 (Journal Officiel du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, 1974, No 28, p. 233), les parents sont tenus de scolariser leurs enfants en âge de l'être, de veiller à ce qu'ils suivent régulièrement les cours et à ne pas leur permettre de manquer l'école sans motif valable. Ils doivent également créer les conditions nécessaires pour que leurs enfants acquièrent en temps voulu une formation secondaire et professionnelle.

Il est fait obligation aux parents non seulement d'élever leurs enfants mais aussi de subvenir à leurs besoins. Jusqu'à l'âge de 18 ans, les enfants mineurs sont à la charge de leurs parents (art. 80 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine). Si les parents se soustraient à l'obligation d'assurer la subsistance de leurs enfants, ils sont contraints à le faire par voie judiciaire et doivent verser un quart de leur salaire (revenu) pour un enfant, un tiers pour deux enfants et la moitié pour trois enfants et plus.

Les enfants qui n'ont plus de parents sont pris en charge par des organes de tutelle et de curatelle (art. 128 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine). Le soviet de district des députés du peuple place ces enfants dans des orphelinats, des internats, des écoles doublées de pensionnats ou dans des familles et s'occupe de tout problème d'adoption; c'est à lui qu'incombe la tutelle et la curatelle des mineurs (loi du 15 juillet 1971 "sur le soviet de district des députés des travailleurs de la RSS d'Ukraine" - Journal officiel du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, 1971, No 29, p. 242).

Quiconque se soustrait à ses devoirs de tuteur encourt une responsabilité pénale (art. 114 et 115 du Code pénal de la RSS d'Ukraine). Utiliser la tutelle à des fins intéressées au détriment du pupille (occuper son lieu d'habitation, s'approprier les biens que lui ont légués ses parents), l'abandonner à lui-même ou ne pas lui apporter l'aide matérielle indispensable est puni d'un an de privation de liberté ou d'une condamnation à des travaux de rééducation de même durée. La législation en vigueur établit également la responsabilité pénale en cas de divulgation du secret de l'adoption (art. 115 du Code pénal de la RSS d'Ukraine).

La loi prévoit les responsabilités pénales encourues en cas de non-assistance à un mineur dont la vie est en danger ou qui n'est pas en mesure d'assurer sa propre protection (art. 111 du Code pénal de la RSS d'Ukraine).

La loi condamne à une privation de liberté pouvant aller jusqu'à huit ans toute personne ayant des relations sexuelles avec un mineur non nubile (art. 120 du Code pénal de la RSS d'Ukraine). Le viol de mineur est passible de la privation de liberté (de 8 à 15 ans), avec bannissement (de deux à cinq ans) ou sans bannissement, ou encore de la peine de mort (art. 117 du Code pénal de la RSS d'Ukraine).

/...

Diverses mesures peuvent être prises par les commissions chargées des intérêts des mineurs à l'encontre de parents ou de personnes les remplaçant qui ne se comportent pas comme il se doit à l'égard de leurs enfants, qui se soustraient délibérément à leurs obligations en ce qui concerne l'éducation ou l'instruction de leurs enfants, mettent des mineurs en état d'ébriété ou en ce qui concerne tout délit commis par des mineurs (art. 19 des dispositions concernant les commissions chargées des intérêts des mineurs de la RSS d'Ukraine). La responsabilité administrative des adolescents de moins de 16 ans trouvés dans des lieux publics en état d'ébriété incombe aux parents (par. 12 du décret du présidium du Soviet suprême de l'URSS en date du 26 juillet 1966 "sur le renforcement de la responsabilité en ce qui concerne le voyoutisme" - Journal Officiel du Soviet suprême de l'URSS, 1966, p. 595).

Les parents ou l'un d'eux peuvent être déchus de l'autorité parentale s'il est établi qu'ils se soustraient à leurs obligations en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants ou qu'ils abusent de leurs droits, qu'ils brutalisent leurs enfants ou exercent sur eux une influence nocive par leur comportement immoral ou antisocial, ou bien qu'ils sont des alcooliques ou des toxicomanes invétérés (art. 70 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine).

L'enfant dont le père et la mère ont été déchus de l'autorité parentale est placé sous la protection d'organes de tutelle et de curatelle (art. 72 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine).

Les tribunaux peuvent, sans que les parents aient été privés de l'autorité parentale, décider de confier l'enfant à un organe de tutelle et de curatelle s'il s'avère qu'il est dangereux pour lui de rester dans le milieu où il se trouve (art. 76 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine).

La naissance d'un enfant est déclarée par les parents au lieu de la naissance ou au lieu de domicile des deux parents ou de l'un d'entre eux. En cas de décès des parents ou si, pour toute autre raison, ceux-ci ne sont pas à même de faire enregistrer la naissance, cette déclaration incombe aux proches ou à toute autre personne faisant partie de l'administration de l'établissement médical où se trouvait la mère au moment de la naissance (art. 163 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine). La déclaration doit être faite dans les trois mois (art. 164 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine).

Le fait qu'un enfant est issu de parents mariés est certifié par l'enregistrement du mariage des parents (art. 52 du code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine). Lorsqu'un enfant naît de parents qui ne sont pas mariés entre eux, la filiation est établie par déclaration commune du père et de la mère auprès des services d'état civil. Dans le cas d'une naissance hors mariage, la filiation peut, à défaut de déclaration commune des parents, être établie par voie judiciaire (art. 53 du code du mariage et de la famille). Lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est enregistrée sur déclaration de la mère, la filiation paternelle sur déclaration commune du père et de la mère, ou en vertu d'une décision judiciaire (art. 55 du code du mariage et de la famille).

Lorsqu'un enfant naît de mère célibataire, à défaut de déclaration commune des parents et de décision judiciaire relative à la filiation paternelle, l'enfant est inscrit sur le registre des naissances sous le nom de sa mère, le prénom de l'enfant et le prénom patronymique étant inscrits selon les indications de la mère (art. 55 du code du mariage et de la famille).

L'enfant dont les deux parents étaient ressortissants de l'URSS au moment de sa naissance est ressortissant de l'URSS qu'il soit ou non né sur le territoire de l'URSS (art. 11 de la loi relative à la citoyenneté de l'URSS). Si les parents sont ressortissants de pays différents, mais que l'un d'entre eux ait été au moment de la naissance de l'enfant ressortissant de l'URSS, l'enfant est ressortissant de l'URSS s'il est né sur le territoire de l'URSS, ou encore s'il est né en dehors du territoire de l'URSS mais que l'un au moins des parents ait eu à ce moment sa résidence permanente en URSS. Un enfant né à un moment où l'un de ses parents était ressortissant de l'URSS, tandis que l'autre était apatride ou inconnu, est ressortissant de l'URSS indépendamment du lieu de sa naissance (art. 12 de la loi relative à la citoyenneté de l'URSS). L'enfant né de parents apatrides ayant leur résidence permanente en URSS, qui naît sur le territoire de l'URSS, est ressortissant de l'URSS (art. 13 de la loi relative à la citoyenneté de l'URSS). Un enfant se trouvant sur le territoire de l'URSS et dont les deux parents sont inconnus est ressortissant de l'URSS.

Ainsi, la législation soviétique garantit à tout enfant né en Union soviétique qui n'est pas ressortissant d'un autre pays, ou né en dehors du territoire de l'URSS mais issu de ressortissants de l'Union soviétique, le droit à la citoyenneté de l'URSS.

L'Etat soviétique, qui encourage les jeunes à participer à la production sociale, exige cependant des employeurs que les conditions d'emploi des jeunes gens et des jeunes filles bénéficient au maximum à leur développement physique et spirituel, permettent de concilier le travail avec l'étude et la formation professionnelle.

La législation du travail fixe pour les adolescents certains privilèges dont le but essentiel est de protéger la santé de la jeune génération. Ces privilèges sont de type et de teneur divers; parmi ceux qui ont trait au travail, on peut distinguer deux types : ceux qui se rapportent au placement des jeunes travailleurs, d'une part, et aux conditions d'emploi d'autre part.

L'article 38 de la Constitution de la RSS d'Ukraine assure à tout citoyen le droit au travail, c'est-à-dire à un emploi garanti, et notamment au choix d'une profession, d'un métier et d'un poste conformes à ses désirs, ses capacités, sa formation professionnelle, l'enseignement qu'il a reçu, ainsi qu'aux besoins de la société. Il est interdit en Ukraine d'employer des enfants. Les citoyens ne peuvent exercer leur droit au travail qu'à partir de l'âge de 16 ans. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, soumis à l'accord des organismes syndicaux que peuvent être admises à travailler des personnes âgées de 15 ans (art. 188 du code du travail de la RSS d'Ukraine).

/...

Des commissions spéciales près les comités exécutif des soviets locaux de députés du peuple aident les adolescents à trouver un emploi. Ce sont eux qui sont chargés de l'orientation professionnelle des jeunes et qui aident à placer les jeunes ayant achevé une école secondaire et les autres mineurs.

Au moment de son recrutement, tout adolescent est soumis à un examen médical qui a pour but de déterminer s'il est apte au travail en général, et en particulier dans la profession choisie. Par la suite, les adolescents sont soumis à au moins un examen médical par an (art. 191 du code du travail de la RSS d'Ukraine).

En vertu de l'article 190 du code du travail, il est interdit d'employer des personnes âgées de moins de 18 ans à des travaux pénibles ou dangereux, ainsi qu'à des travaux souterrains.

Certaines limitations à l'emploi des adolescents correspondent dans la législation en vigueur non seulement au souci de protéger leur vie et leur santé, mais également à des préoccupations morales et éducatives, travailler dans certaines conditions pouvant être nuisibles à l'épanouissement d'un mineur. C'est pour cette raison que la législation interdit d'employer les mineurs de 18 ans dans des postes liés à la production, à l'entreposage et au commerce des liquides alcoolisés (Journal Officiel du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, 1972, No 26, p. 221).

Les ouvriers et employés âgés de moins de 18 ans jouissent également de garanties supplémentaires en matière de licenciement. En application des dispositions générales, les motifs de licenciement, pour cette catégorie de travailleurs, sont les mêmes que pour les ouvriers et employés adultes. Mais l'une des particularités du licenciement des mineurs est qu'il est dans ce cas indispensable non seulement de respecter les règles générales de licenciement (accord des organes syndicaux) applicables à tous les ouvriers et employés, mais encore d'obtenir l'accord de la Commission de district (ou de ville) des mineurs. En outre, le licenciement n'est admis qu'à titre exceptionnel, et le placement dans un autre emploi est obligatoire (art. 198 du code du travail de la RSS d'Ukraine).

Les normes de productivité applicables aux travailleurs âgés de moins de 18 ans sont fixées en fonction de celles qui sont applicables aux travailleurs adultes, mais proportionnellement au temps de travail réduit qui est celui des moins de 18 ans. Des normes de productivité réduites peuvent être établies dans les cas, dans les limites et pour le temps fixés par la législation, et avec l'accord des organismes syndicaux, pour les jeunes ouvriers qui entrent dans une entreprise ou un organisme après avoir terminé leurs études dans une école d'enseignement général, un institut ou des cours professionnels ou techniques, ainsi que pour les jeunes gens qui ont reçu une formation en cours d'emploi.

Pour ce qui est des privilèges liés au travail proprement dit, en vertu de l'article 187 du code du travail de la RSS d'Ukraine, les moins de 18 ans sont assimilés aux adultes dans la réglementation des relations professionnelles, mais jouissent de privilèges particuliers pour ce qui est de la protection du travail,

du temps de travail, des congés et de certains autres aspects de la vie professionnelle. On peut citer notamment : un temps de travail réduit, un temps de repos accru, des normes plus basses pour le transport des fardeaux, des dispositions particulières pour ce qui est des normes et de la rémunération du travail, des privilèges en matière de formation en cours d'emploi dans les écoles, les instituts, les établissements techniques et professionnels et autres, les établissements d'enseignement secondaire spécialisé et d'enseignement supérieur, et des dispositions particulières applicables à la résiliation du contrat de travail.

Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 24 heures pour les adolescents âgés de 15 à 16 ans, et de 36 heures pour les personnes âgées de 16 à 18 ans (art. 51 du code du travail de la RSS d'Ukraine).

Le temps de travail fixé aux adolescents par la législation leur permet d'accomplir la quantité de travail prévue pour eux, qui est adaptée à leurs possibilités psycho-physiologiques; il leur laisse aussi un temps de repos indispensable et la possibilité de continuer à se développer (études, qualification professionnelle, niveau culturel).

Le droit à un temps de travail réduit ne dépend ni de la branche de l'économie où est employé un mineur, ni de sa qualité d'ouvrier ou d'employé, d'apprenti ou de stagiaire placé par un établissement d'enseignement.

L'une des dispositions qui garantit le droit des mineurs à un temps de travail réduit est celle qui interdit de les employer à des travaux de nuit, de leur faire effectuer des heures supplémentaires et de les faire travailler pendant les jours de repos (art. 55, 62 et 192 du code du travail de la RSS d'Ukraine), même dans les cas exceptionnels où la loi tolère que des ouvriers et des employés adultes soient employés dans lesdites conditions.

Afin de protéger la santé des jeunes ouvriers et employés, les règlements interdisent d'employer les mineurs à des travaux de nuit. On considère comme travail de nuit celui qui est effectué entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

Il est interdit d'employer des mineurs à des travaux de nuit même si le travail ne fait qu'empiéter sur le temps de nuit. Les ouvriers et employés âgés de moins de 18 ans ont les mêmes droits au repos que les travailleurs adultes, ils disposent en outre de certains privilèges à cet égard. Afin de protéger la santé des mineurs et de leur permettre un développement physique normal, le congé annuel auquel ils ont droit est plus long, puisqu'il s'agit d'un mois civil (art. 75 du code du travail de la RSS d'Ukraine).

La réglementation générale applicable aux ouvriers et employés prévoit que, pour la première année de travail, un congé annuel est accordé après 11 mois de travail consécutif dans une entreprise, une administration ou un organisme, et ce à tout moment de l'année conformément au tableau des congés prévus. Pour un mineur, la législation du travail prévoit des congés annuels pendant l'été ou à tout autre

/...

moment de l'année qu'il demande. Autrement dit, un mineur peut prendre son congé annuel par avance, même s'il n'a pas travaillé 11 mois consécutifs dans une entreprise, un organisme ou une administration (art. 195 du code du travail de la RSS d'Ukraine).

Pour que les ouvriers et les employés puissent jouir d'un repos réel, la législation du travail prévoit que le congé ne peut être fractionné qu'exceptionnellement, sur demande du travailleur, et que, dans le cas d'un mineur, les fractions de congé ne peuvent être inférieures à 15 jours (art. 69 du code du travail de la RSS d'Ukraine). La loi interdit également le report de congé à l'année suivante pour un mineur. Les ouvriers et employés âgés de moins de 18 ans jouissent également de privilèges pour ce qui est des normes de productivité et de rétribution du travail. Les normes de productivité établies pour les mineurs sont fixées proportionnellement à leur temps de travail réduit (art. 193 du code du travail).

Outre les privilèges cités plus haut, la législation du travail comporte également pour les mineurs une règle importante, en vertu de laquelle le salaire des mineurs payés au temps est équivalent à celui des ouvriers et employés adultes de la catégorie correspondante, même si les mineurs ont un temps de travail réduit. Un mineur admis à travailler aux pièces est rémunéré selon la tarification établie pour les ouvriers adultes et perçoit en outre un sursalaire calculé en fonction du tarif correspondant à la qualification dont est affecté le mineur, et à la durée dont son temps de travail quotidien est réduit par rapport à celui d'un adulte (art. 194 du code du travail).

Le chapitre XIV du code du travail de la RSS d'Ukraine prévoit certains privilèges pour les ouvriers et les employés, et notamment les jeunes, qui concilient travail et études. Ils bénéficient d'une durée de travail hebdomadaire ou journalière réduite, de congés complémentaires pour passer leurs examens, il est interdit de leur faire accomplir des heures supplémentaires les jours où ils ont des cours, etc.

Le souci des enfants est élevé en Ukraine au rang de politique d'Etat. C'est pourquoi l'Ukraine a soutenu l'idée de la célébration de l'Année internationale de l'enfant. Les nobles idées humanitaires de l'Année internationale se sont incarnées de manière éclatante en RSS d'Ukraine, où est réalisé de manière concrète le principe de Lénine : "Aux enfants ce qu'il y a de meilleur!". Au cours de l'année les organisations du parti, de l'Etat et les organisations sociales ont fait beaucoup pour améliorer encore la protection maternelle et infantile, perfectionner le système éducatif pour les enfants et les adolescents, renforcer l'équipement matériel et technique des établissements d'éducation et de soins de la République, poursuivant ainsi les activités multiples réalisées en ce sens depuis que le pouvoir soviétique, il y a plus de 60 ans, a été établi en Ukraine. Pour ce qui est du contrôle de l'activité des organismes centraux de l'Etat chargés de ces domaines, il faut souligner l'importance de la tâche qu'accomplissent les commissions permanentes du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine et des soviets régionaux des députés du peuple, notamment la Commission de la condition et du travail féminins, de la protection maternelle et infantile; celle

de la protection de la santé et de la sécurité sociale, celle de l'enseignement et de la science; celle de la culture, celle des affaires de la jeunesse et d'autres encore.

L'enseignement secondaire universel et obligatoire est en Ukraine un problème résolu. On travaille sans relâche à perfectionner le réseau d'écoles et à en renforcer l'équipement matériel et pédagogique. Près de 22 000 écoles d'enseignement général, accueillant 6,6 millions d'écoliers ont fonctionné en Ukraine pendant l'année scolaire 1978/79. L'Année internationale de l'enfant a vu construire 300 nouvelles écoles, d'une capacité d'accueil de 180 000 écoliers.

Les établissements périscolaires, qui sont plus de 16 000 en Ukraine, jouent un rôle important dans l'éducation de la jeune génération. Plus de 7 millions d'enfants bénéficient de leurs services.

L'Etat accorde une importance toujours plus grande à la protection de la santé et au repos estival des enfants, ainsi qu'à la création d'établissements préscolaires spécialisés, de maisons de repos pour enfants, de maisons d'accueil de la mère et de l'enfant, et de centres de vacances et de repos pour les "pionniers".

Il y avait en 1979 quelque 25 000 établissements médico-sanitaires dans la République, et 6,5 millions d'enfants bénéficiaient de leurs services.

Il est prévu de construire au cours des cinq années à venir des établissements destinés aux enfants d'âge préscolaire d'une capacité d'accueil de 500 000 places. La fin du onzième Plan quinquennal verra quelque 60 p. 100 des enfants d'âge préscolaire fréquenter ces établissements. On prête une attention particulière à l'amélioration des formes et des méthodes de l'éducation au travail dans les écoles secondaires, au développement de l'orientation professionnelle des jeunes, à l'expansion du réseau d'écoles et d'études du soir.

Diverses raisons font qu'il y a en Ukraine comme ailleurs des orphelins et des enfants privés de la tutelle de leurs parents.

Le Gouvernement soviétique témoigne à ces enfants et ces adolescents une attention et un souci particuliers, et les prend entièrement en charge. L'Ukraine dispose d'un réseau étendu de maisons d'éducation où les comités exécutifs des soviets locaux de députés du peuple, qui sont chargés de la tutelle, confient ces enfants.

Il existe en Ukraine, conformément aux décisions du Conseil des ministres de la RSS, des internats (comportant des sections préscolaires) à l'intention de ces enfants; tout y est fait pour leur épanouissement, leur formation, leur préparation au travail et à la vie, leur éducation. L'ambiance et les conditions de vie et d'éducation dans ces écoles sont proches des conditions de la vie familiale. Les enfants d'une même famille (frères et soeurs) ont la possibilité de vivre dans une même chambre. Cela aide à renforcer entre eux les liens familiaux, à développer chez les aînés un sentiment de responsabilité vis-à-vis des plus jeunes, auxquels ils peuvent ainsi dispenser leurs soins et leur affection.

Les élèves de ces internats, à l'issue de la classe de huitième, bénéficient de facilités pour entrer dans les écoles secondaires professionnelles et techniques et les écoles secondaires spécialisées. Ils sont admis dans ces établissements hors concours, et sont entièrement pris en charge par l'Etat jusqu'à la fin de ces études. Les étudiants bénéficient d'une place en foyer et d'une bourse, ceux qui travaillent d'une place en foyer, et en outre d'une aide matérielle dans les débuts de leur vie indépendante.

Depuis ses premières années d'existence, l'Ukraine s'est efforcée de sauvegarder la vie des enfants, de créer de bonnes conditions de développement, de formation, de préparation à la vie. Les enfants atteints de déficiences mentales et physiques ont toujours bénéficié à cet égard d'une attention particulière. C'est dès 1919 qu'ont été créés à leur intention des internats spécialisés où l'enseignement, les soins, et l'éducation qui leur sont dispensés sont entièrement pris en charge par l'Etat.

Il existe actuellement en Ukraine huit types d'internats et d'établissements préscolaires spécialisés, dont bénéficient presque tous les enfants qui en ont besoin.

Le Gouvernement de la République ne cesse de se préoccuper de ces établissements pour enfants. On cherche à perfectionner le réseau d'établissements réservés aux enfants handicapés, à améliorer l'équipement matériel et pédagogique destiné à leur entretien et à leur éducation, ainsi qu'à améliorer la rééducation et les soins de santé qui leur sont dispensés.

On prête une attention toute particulière, dans ces écoles, à la préparation professionnelle des enfants, à leur adaptation à une collectivité productive. C'est pourquoi l'on crée à leur intention des ateliers, des laboratoires, où les enfants prennent l'habitude de travailler, on organise pour eux des stages de production en entreprise, dans les kolkhozes, dans les sovkhozes et dans les services publics.

Article 11 du Pacte

(Droit à un niveau de vie suffisant)

Toute l'activité du parti et du gouvernement de notre pays tend à atteindre l'objectif suprême que constituent l'amélioration constante du bien-être du peuple, l'épanouissement général de ses forces spirituelles et le développement harmonieux de la personnalité. Cette position de principe a été de nouveau confirmée au vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Ukraine.

Ce souci d'élever constamment le niveau de vie du peuple est inscrit dans la Constitution de la RSS d'Ukraine, qui précise très clairement que "le but suprême de la production sociale en régime socialiste est de satisfaire de la façon la plus complète possible les besoins matériels et culturels croissants des habitants" (art. 15).

L'accroissement de la richesse sociale, du bien-être du peuple et de chaque Soviétique est déterminé par le travail, exempt de toute exploitation, des Soviétiques (art. 14 de la Constitution de la RSS d'Ukraine).

L'élévation régulière du niveau de vie du peuple, ainsi que le développement continu de la production sociale sont fonction de l'augmentation du revenu national qui s'est accru par rapport au neuvième Plan quinquennal (1971-1975) de près de 70 milliards de roubles, c'est-à-dire de 22 p. 100. Les quatre cinquièmes du revenu national, dépenses consacrées à la construction de logements et aux équipements sociaux et culturels comprises, servent à assurer le bien-être de la population 1/.

Ce qui contribue à l'amélioration constante de la situation matérielle des citoyens de la RSS d'Ukraine, c'est que, conformément à l'article 23 de la Constitution, l'Etat pratique une politique suivie d'élévation du niveau de la rémunération du travail et des revenus réels des travailleurs, sur la base de l'accroissement de la productivité du travail. Dans la République, les revenus réels par habitant ont augmenté de 17 p. 100 au cours du dixième plan quinquennal et le salaire mensuel moyen des ouvriers et des employés de 16 p. 100; quant aux revenus que les kolkhoziens tirent de leur travail collectif, ils ont augmenté de 30 p. 100. On vient d'achever un grand projet social consistant à élever le barème des rémunérations et des traitements des travailleurs du secteur non productif, projet qui a permis d'augmenter le salaire de 5,5 millions de travailleurs.

Au cours du onzième plan quinquennal (1981-1985), la RSS d'Ukraine consacrera directement à la consommation de la population, à la construction de logements et d'équipements sociaux et culturels, plus de 300 milliards de roubles de son revenu national.

1/ Rapport du Comité central du Parti communiste de l'Ukraine au vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Ukraine. Journal "Pravda Ukraïny" du 11 février 1981.

Elle se propose d'augmenter les revenus réels par habitant de 16 à 18 p. 100. Le salaire mensuel moyen des ouvriers et des employés devrait augmenter de 12 à 15 p. 100 et les revenus que les kolkhoziens tirent de leur travail collectif de plus de 15 p. 100. On envisage, suivant la croissance de la productivité du travail et de l'accumulation des ressources, d'élever progressivement le taux minimum des salaires, des rémunérations et des traitements des ouvriers et des employés, en commençant par les secteurs productifs de l'économie. On prévoit de prendre des mesures pour améliorer le système de rémunération du travail des diverses catégories de travailleurs, en tenant compte de la difficulté des tâches accomplies et de la responsabilité qu'elles supposent, des conditions de travail et de son intensité 2/.

Pour mieux satisfaire les besoins de la population soviétique, on crée des fonds sociaux de consommation. L'Etat, avec la large participation des organisations sociales et des collectifs de travailleurs, garantit la croissance et la répartition équitable de ces fonds (art. 23 de la Constitution de la RSS d'Ukraine). Les fonds sociaux de consommation, qui permettent en fait aux Soviétiques de jouir de leurs droits constitutionnels à la gratuité de l'enseignement et des soins médicaux, à la sécurité sociale et à la garde des enfants dans des établissements préscolaires, ont augmenté de 31,5 p. 100 au cours du dixième Plan quinquennal. Pour la seule année 1980, les paiements et prestations financés par ces fonds et versés à la population se sont élevés à 20,6 milliards de roubles et ont augmenté au cours de l'année de 1,1 milliard de roubles. Le régime des pensions ne cesse de s'améliorer. Au cours des cinq dernières années, on a consacré à cette fin environ 30 milliards de roubles, c'est-à-dire près de 40 p. 100 de plus qu'au cours du neuvième Plan quinquennal. La pension moyenne des ouvriers et des employés a augmenté de 16,2 p. 100 et celle des kolkhoziens de 39,7 p. 100. Toute une série de prestations supplémentaires sont prévues pour les anciens combattants de la Grande Guerre nationale (1941-1945) et les familles des soldats morts au combat. On fait actuellement un effort considérable pour améliorer leurs conditions de logement et de vie.

Au cours du neuvième Plan quinquennal, on a appliqué également tout un ensemble de mesures qui ont permis d'accroître les revenus réels de la population et d'élever encore son niveau de vie. Le salaire mensuel moyen des ouvriers et des employés dans l'économie, compte tenu du complément que représentent les prestations et avantages prélevés sur les fonds sociaux de consommation et versés au titre de la sécurité sociale, de l'aide diverse, des pensions, des bourses, de l'enseignement et des soins médicaux gratuits, des dépenses pour l'entretien des établissements préscolaires, des maisons de santé et de repos s'élevait en 1980 à 215 roubles.

Au cours du plan quinquennal précédent, on a élargi la gamme des biens de consommation et on en a amélioré la qualité. La production de ces biens a augmenté de 17 p. 100 et celle des biens communaux, culturels et économiques de 38 p. 100. La production de biens destinés aux enfants s'est accrue à un rythme extrêmement rapide.

2/ Rapport du Comité central du Parti communiste de l'Ukraine au vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Ukraine. Journal "Pravda Ukraïny" du 11 février 1981.

L'augmentation des revenus de la population combinée à celle de la production des biens de consommation permet d'accroître la consommation des biens matériels, d'améliorer le régime alimentaire et d'offrir à la population davantage de biens de consommation durables.

Au cours du dixième Plan quinquennal, la consommation de produits de base alimentaires et non alimentaires a continué à croître. Le commerce de détail, qui a augmenté de 21,8 p. 100, a atteint en 1980 46,2 milliards de roubles. La population a maintenant accès à un nombre nettement plus grand de biens durables qui facilitent les travaux ménagers et permettent d'améliorer la vie quotidienne.

Pour que la population puisse profiter des produits industriels et agricoles fabriqués en plus grande quantité, on envisage d'améliorer encore le commerce. On continue à développer le réseau de magasins, de dépôts, d'installations frigorifiques et d'entrepôts pour les légumes. Les entreprises commerciales sont équipées de matériel moderne et on développe largement les dernières méthodes commerciales.

Dans l'ensemble, la tâche fixée par le XXVe Congrès du Parti communiste de l'Ukraine (organiser des services publics de restauration dans les entreprises) a été menée à bien. Au cours du plan quinquennal, le volume des services d'utilité courante offerts à la population a augmenté de 1,4 fois.

Le Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine met au point des mesures supplémentaires pour accroître la production de biens de consommation. La Commission du Présidium du Conseil des ministres a été créée pour coordonner l'action de tous les secteurs dans ce domaine.

Le renforcement planifié de la base matérielle et technique détermine la croissance ultérieure de la production agricole. L'étape actuelle du développement de l'agriculture se caractérise par l'élargissement intensif, la modernisation et l'amélioration de la base matérielle et technique de ce secteur, l'amélioration de l'organisation, l'introduction dans ses diverses branches des dernières réalisations de la science et de la technique et le résultat des expériences les plus récentes. Il se crée les conditions objectives nécessaires pour assurer un rythme stable d'accroissement de la production agricole, mieux utiliser les ressources matérielles et la main-d'oeuvre et mener à bien les tâches socio-économiques nombreuses dans le secteur agricole.

L'étape actuelle de la politique agricole se caractérise par une augmentation sensible du volume des ressources matérielles mises à la disposition du secteur agricole ainsi que par une augmentation de la part des investissements agricoles dans le volume global des investissements économiques. Le fait de disposer de ressources plus importantes a permis surtout au secteur agricole d'augmenter sa productivité. La production brute du secteur agricole public a augmenté de près de 10 milliards de roubles, c'est-à-dire de 11 p. 100, au cours du dernier plan quinquennal. La proportion de la production agricole vendue à l'extérieur s'est accrue. La production annuelle moyenne de céréales a augmenté de 3,2 millions de tonnes, ce qui l'a portée à 43,2 millions de tonnes. Ce qui est important, c'est que l'augmentation des récoltes brutes de céréales constatée ces dernières années s'explique principalement par l'amélioration du rendement.

L'augmentation de la production agricole a permis d'en accroître le rendement. L'indicateur le plus important du rendement de la production - la productivité du travail - a augmenté dans le secteur agricole public de la RSS d'Ukraine de 56 p. 100 pendant la période 1965-1976, ce qui a permis de transférer chaque année du secteur agricole à d'autres sphères de l'économie quelque 80 000 travailleurs (en moyenne, pour la période indiquée). Les ressources de la terre ont été utilisées de façon beaucoup plus efficace. Lorsque le volume des ressources agricoles de la République est stable, leur productivité s'accroît au même rythme que le volume de la production brute, soit, pour ces dernières années, 3 p. 100 par an.

Réduire les pertes lors de l'entreposage des produits constitue l'un des principaux moyens d'accroître l'efficacité de la production.

On a mis en place dans la République un large réseau d'entrepôts d'Etat et d'usines de transformation des produits agricoles primaires, réseau qui a été encore développé au cours du dixième Plan quinquennal.

L'un des meilleurs moyens d'accroître l'efficacité de la production agricole des kolkhozes et des soukhozes est aussi d'organiser la transformation de la production non réalisée. Des entreprises et des associations combinant intimement la production, l'entreposage et la transformation industrielle des fruits, du raisin, des légumes et de quelques autres produits, fonctionnent efficacement dans diverses régions de la République.

Dans de nombreux kolkhozes et soukhozes, les entreprises et exploitations auxiliaires qui s'occupent de transformer la production non réalisée de l'agriculture et de l'élevage, font partie intégrante de la production agricole. Il s'y crée de nouvelles industries modernes qui utilisent tout un ensemble de machines et des chaînes de fabrication.

Depuis quelques années, la République s'efforce très sérieusement de développer sur la base de la coopération intersectorielle, la spécialisation et la concentration dans le secteur de l'élevage. Il existe déjà en Ukraine environ 7 000 kolkhozes, soukhozes, entreprises et associations intersectorielles spécialisés. En 1978, ils ont produit 30 p. 100 de la viande de boeuf de la République, 53 p. 100 du porc, 50 p. 100 de la volaille, 49 p. 100 du lait, 45 p. 100 de la laine et 83 p. 100 des oeufs.

Au cours du plan quinquennal, les achats de l'Etat ont augmenté de 10 p. 100 pour le lait, de 5 p. 100 pour la viande, de 6 p. 100 pour la laine, de 1,4 fois pour les oeufs et 1,2 fois pour les fruits et légumes.

La République prend des mesures pour améliorer encore le système d'achats de l'Etat en ce qui concerne les produits de l'élevage, en intensifiant la collecte au lieu même de production et le transport jusqu'au lieu de transformation dans les véhicules appartenant à l'industrie.

Du fait que le bétail est concentré sur une portion limitée de l'aire de production, il a fallu réviser de nombreuses conditions touchant l'entretien du bétail, l'amélioration de la médecine vétérinaire, la protection des complexes contre les maladies infectieuses et la protection de l'environnement.

Pour résoudre ces problèmes, la science et la pratique vétérinaires s'efforcent de mettre au point et d'appliquer dans le secteur de l'élevage des normes et des règles vétérinaires ou sanitaires qui garantiraient des conditions optimales pour l'entretien du bétail et de la volaille, ainsi que la protection du bétail contre les maladies infectieuses et assurerait un produit d'un niveau sanitaire élevé et d'une bonne qualité biologique.

Grâce aux mesures antiépizootiques, la fièvre aphteuse a considérablement reculé et la brucellose a été complètement éliminée.

On accorde une grande attention à la prophylaxie des maladies respiratoires des jeunes bovins, en particulier dans les complexes agricoles spécialisés où est rassemblé le cheptel.

Tout cela a permis d'améliorer l'efficacité des mesures curatives et de faire reculer les épizooties.

L'amélioration de l'éducation sanitaire, de l'équipement technique des abattoirs, ainsi que l'important travail des services vétérinaires en ce qui concerne l'expertise sanitaire de la viande et des produits carnés, le contrôle de l'application des règles vétérinaires et sanitaires dans les usines de production et de transformation de la viande ont permis d'améliorer la qualité des produits carnés.

Des mesures spéciales d'organisation, prises dans le but de dispenser l'éducation sanitaire indispensable dans les exploitations agricoles, ont permis d'améliorer considérablement la salubrité du lait.

Un nouveau problème, dont l'importance était moindre auparavant, est apparu ces derniers temps dans le monde : la protection des animaux et des produits d'origine animale contre les produits chimiques toxiques largement employés dans l'agriculture. En RSS d'Ukraine, le lait, la viande et les oeufs ne doivent contenir aucune trace de pesticides, de mercure, de plomb, d'arsenic ou d'autres substances toxiques.

Ces dernières années, les instituts de recherche scientifique de la République ont résolu d'énormes problèmes d'une grande importance pour l'intensification de la production agricole et l'augmentation de son rendement. Les recherches se sont orientées principalement vers l'amélioration de la fertilité des sols, la création de nouveaux hybrides et de nouvelles espèces cultivables à haute productivité, le perfectionnement de nouvelles races de bétail et de volailles, l'élaboration de méthodes plus perfectionnées de protection des cultures contre les parasites et les maladies, le perfectionnement des mesures prophylactiques et curatives en matière d'élevage. Une attention toute particulière a été également accordée à l'élaboration de nouvelles techniques de production agricole et d'élevage sur une base industrielle, à la mécanisation et à l'électrification de la production agricole, à la spécialisation et à la concentration de cette branche sur la base de la coopération interexploitations et de l'intégration agro-industrielle.

/...

En ce qui concerne le problème des amendements et de la gestion des eaux, les recherches ont eu pour objet de résoudre les principaux problèmes de construction d'équipements et de systèmes de bonification, ainsi que d'augmenter l'efficacité de leur exploitation.

Pour ce qui est de l'industrie forestière, on a résolu les problèmes relatifs à la production de semences, à la création de pépinières de haut rendement, au perfectionnement des moyens de lutte contre l'érosion par l'eau et l'érosion éolienne des sols, etc.

Dans l'intérêt des générations présentes et futures, les mesures nécessaires sont prises pour protéger et utiliser de manière rationnelle et scientifiquement fondée la terre et son sous-sol, les ressources en eau, le monde végétal et animal, pour préserver la pureté de l'air et de l'eau, assurer la reproduction des richesses naturelles et améliorer l'environnement de l'homme (art. 18 de la Constitution de la RSS d'Ukraine).

La République a également pris d'autres mesures législatives dans ce domaine, dont la Loi sur la protection de la nature, le Code forestier de la RSS d'Ukraine, etc.

On s'est particulièrement préoccupé au cours du dernier plan quinquennal des mesures à prendre en matière de protection de la nature et de reproduction des ressources naturelles. Le Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, qui a examiné à la huitième session de sa neuvième législature (juillet 1978) la situation et les mesures à prendre en ce qui concerne l'amélioration continue de la protection de la nature, a sensiblement contribué à accroître l'efficacité des travaux entrepris dans ce domaine. Entre 1976 et 1980, 4,3 milliards de roubles ont été affectés à ces fins, soit 40 p. 100 de plus que lors du neuvième Plan quinquennal.

La protection des ressources en eau fait l'objet d'une attention constante. Au mois de janvier 1976, le volume de l'eau distribuée était de 38 milliards de mètres cubes par an; au mois de janvier 1979, il était déjà de 44,1 milliards de mètres cubes. A l'heure actuelle, l'économie d'eau traitée est de 68 p. 100 du volume distribué contre 64 p. 100 en 1976 (données de 1979).

D'année en année, le volume des rejets d'eaux usées (non épurées) diminue. Pour 1977 et 1978, ce volume a diminué de plus de 100 millions de mètres cubes. Les fonds alloués à la construction d'installations de traitement des eaux augmentent. En 1977, ces fonds étaient de 233,7 millions de roubles et en 1978, de 248,1 millions de roubles.

La protection de la terre fait l'objet d'un intérêt accru. On emploie de plus en plus les méthodes biologiques de lutte contre les parasites des plantes agricoles. On introduit plus souvent dans le cycle agricole les terres auparavant inutilisées en les recultivant, en les bonifiant, en les asséchant, etc. L'application des mesures anti-érosion s'est améliorée.

Le nouveau plan quinquennal prévoit la poursuite du renforcement des travaux de protection de la nature comme l'un de ses objectifs importants. Les savants ukrainiens ont déjà élaboré un programme spécial prometteur en matière d'activités de protection de la nature jusqu'en l'an 2000.

Une série de mesures pratiques ont été réalisées dans l'industrie légère pour améliorer les méthodes de production des vêtements. On accorde une grande attention à l'assortiment et à la qualité des marchandises pour enfants. D'année en année, la vente de produits non alimentaires essentiels à la population augmente. Ainsi, si l'on prend comme base 100 l'année 1970, l'augmentation de la vente de ces marchandises a été en prix constants, respectivement de : 1) vêtements et sous-vêtements : 1976-133, 1977-139, 1978-148, 1979-156; 2) articles de bonneterie : 1976-149, 1977-163, 1978-174, 1979-180; 3) chaussures de cuir : 1976-135, 1977-145, 1978-149, 1979-153.

Le fait que la Constitution de la RSS d'Ukraine garantit à ses citoyens le droit au logement contribue au bien-être de la population. Ce droit est garanti par le développement et la protection du fonds d'habitat de l'Etat et des organisations sociales, par l'aide accordée à la construction d'habitations, coopérative et individuelle, par une juste répartition, sous contrôle social, des logements octroyés au fur et à mesure de la réalisation du programme de construction de logements tout confort, ainsi que par le coût modéré du loyer et des charges (art. 42 de la Constitution de la RSS d'Ukraine). Les loyers sont restés inchangés depuis 1928 et ne dépassent pas en moyenne 3 p. 100 des revenus des familles de travailleurs. La part de la contribution de la population au paiement des loyers et des charges n'est que d'un tiers du total des dépenses effectuées à ces fins.

Le dixième Plan quinquennal a vu se réaliser avec succès un ambitieux programme de développement continu de la construction de logements esquissé par le vingt-cinquième Congrès du PCUS et le vingt-cinquième Congrès du Parti communiste d'Ukraine. 12,4 milliards de roubles ont été affectés à ces fins, 237 millions de plus que ce que prévoyait le plan quinquennal. 91,4 millions de m² de logements ont été construits dans les villes et les villages, ce qui a permis d'améliorer les conditions de logement de près de 8 millions d'habitants. En RSS d'Ukraine, 4 400 habitants bénéficient chaque jour d'améliorations de leurs conditions de logement. Des appartements neufs sont attribués à de nombreuses familles occupant des logements peu confortables. 5,6 millions de m² destinés aux logements de jeunes travailleurs et étudiants dans des foyers ont été construits. Les plans de construction d'écoles, d'hôpitaux, de polycliniques et d'établissements pour enfants ont été remplis.

Les services communautaires destinés à la population se sont améliorés. La proportion d'appartements ayant un agencement et des équipements améliorés s'est considérablement accrue au cours du précédent plan quinquennal. Cette année, toutes les villes de la République seront équipées d'un approvisionnement en eau centralisé. La quantité d'appartements pourvus du gaz a augmenté d'un tiers en cinq ans et est à l'heure actuelle de 80 p. 100 dans les villes, 60 p. 100 dans les campagnes.

La République accorde une grande attention au problème de l'amélioration des conditions de logement dans les régions rurales. Les décisions du gouvernement prévoient d'accorder une aide et certains avantages aux villageois qui construisent des maisons individuelles et des dépendances : on leur accorde un prêt à 0,5 p. 100 d'intérêt annuel remboursable en 20 ans, avec un apport initial de 20 p. 100 du coût de la construction. De plus, la moitié du montant du prêt est remboursée par les sovkhoses et les autres entreprises agricoles d'Etat, et les équipements collectifs sont financés par l'Etat.

Pour continuer à améliorer la qualité des habitations et concevoir un habitat moderne, on a entrepris des recherches scientifiques de grande ampleur pour cerner toujours davantage les problèmes de la prise de décisions en ce qui concerne l'urbanisme, le perfectionnement des modèles de plans d'habitations actuellement en vigueur, l'élaboration de nouveaux types d'immeubles pour la période de construction en cours, ainsi que la conception des habitations futures.

Au cours du onzième Plan quinquennal, les problèmes liés à l'amélioration des conditions de logement des travailleurs seront, comme les années précédentes, au centre des préoccupations du Parti et du gouvernement; On prévoit de mettre en service entre 1980 et 1985 90 millions de m² de logements. Cela signifie que près de 2,5 millions de familles s'installeront dans de nouveaux appartements et de nouvelles maisons. Toutes ces mesures permettront de garantir le plus complètement possible le droit constitutionnel des citoyens au logement.

Article 12 du Pacte

(Droit, pour toute personne, de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre)

La protection de la santé de la population est considérée en Ukraine comme une des tâches fondamentales de la société. La Constitution de la RSS d'Ukraine définit le fonctionnement et le développement du système d'Etat de protection de la santé publique (art. 24), et proclame en outre le droit des citoyens à la protection de leur santé (art. 40). "Pour garantir aux citoyens l'exercice de ce droit, les soins de santé sont dispensés gratuitement par du personnel qualifié dans des établissements publics; on assure l'expansion du réseau d'établissements chargés de la prestation de soins et de l'amélioration de l'état de santé; les techniques de la sécurité et de l'hygiène du travail sont développées et perfectionnées; un vaste ensemble de mesures prophylactiques est mis sur pied; on veille à assainir l'environnement; la santé de la jeune génération est l'objet d'une préoccupation particulière, le travail des enfants, notamment, est interdit s'il n'est pas lié à la formation et à l'apprentissage; la recherche scientifique est développée pour prévenir et réduire la morbidité et pour assurer aux citoyens une longue vie active" (art. 40 de la Constitution de la RSS d'Ukraine).

L'Ukraine a adopté et applique une "Loi relative à la santé publique", qui régit tout ce qui a trait à la protection de la santé de la population, afin de garantir le développement harmonieux de ses forces physiques et spirituelles, la santé, un haut niveau d'aptitude au travail et une longue vie active; de prévenir et diminuer la morbidité, de continuer à réduire les cas d'invalidité et la mortalité; d'éliminer tout ce qui peut nuire à la santé des citoyens. A cette loi sont soumises les mesures par lesquelles est garanti le bien-être de la population du point de vue sanitaire et épidémiologique (sect. III); l'assistance thérapeutique et prophylactique à la population (sect. IV); la protection maternelle et infantile, y compris l'encouragement à la maternité et la protection de la santé maternelle et infantile (art. 64); l'assistance médicale aux femmes enceintes et aux nouveau-nés (art. 65, sect. V); les séjours en maison de repos et de cure, l'organisation des loisirs, du tourisme et de la culture physique (sect. VI), ainsi que l'expertise médicale (sect. VII), les substances médicamenteuses et les prothèses (sect. VIII), les fondements de l'organisation de la santé publique en RSS d'Ukraine (sect. I), et l'exercice des professions médicales et pharmaceutiques (sect. II) 3/.

Tous les documents législatifs et normatifs visent à assurer systématiquement la prestation effective de l'assistance médicale gratuite à la population.

3/ Voir "Loi de la République socialiste soviétique d'Ukraine relative à la santé publique, en date du 15 juillet 1971". Journal officiel du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, supplément au numéro 29 du 23 juillet 1971, p. 245.

La République dispose d'un vaste réseau d'établissements médico-sanitaires, constitué d'établissements de soins et de prophylaxie (polycliniques, hôpitaux, dispensaires, postes de secours, centres de transfusion, etc.), d'établissements d'hygiène et de prophylaxie sanitaire (centres d'hygiène et d'épidémiologie, centres de désinfection, etc.), de maisons de repos et de cure. Les pharmacies, qui combinent l'activité commerciale et la production, occupent une place particulière. Dans ce réseau entrent également les instituts de recherche et les établissements d'enseignement médical et pharmaceutique, tant secondaires que supérieurs.

Il existe en Ukraine un réseau fort ramifié d'organes grâce auxquels le contrôle sanitaire de l'Etat s'exerce sur les programmes d'hygiène sanitaire et de prévention des épidémies visant à éliminer et prévenir la pollution de l'environnement naturel, à rendre plus saines les conditions de travail, de formation, de vie et de repos de la population, ainsi que sur la mise en place et le déroulement des programmes destinés à prévenir et réduire la morbidité.

Un rôle important est dévolu, pour la protection de la santé de la population, aux organisations sociales spécialement créées pour régler les problèmes de santé publique. On peut citer notamment la Société ukrainienne de la Croix-Rouge, les associations scientifiques médicales, qui regroupent les médecins selon leurs spécialités (chirurgiens, pédiatres, etc.). Des sections locales de ces associations scientifiques existent dans les grands centres hospitaliers et épidémiologiques.

Le système gouvernemental d'organisation de la santé publique fonctionne de pair, en Ukraine, avec un réseau constamment développé et élargi d'équipements de culture physique et de sport, qui joue un rôle prépondérant pour fortifier la santé des Ukrainiens. C'est un Comité de la culture physique et des sports du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine qui a la haute main sur tout ce qui touche à la culture physique et au sport. La culture physique et le sport sont véritablement des activités de masse dans le pays; ils font partie intégrante du programme social du Parti qui a pour but un épanouissement harmonieux de la personnalité des citoyens.

Les succès remportés par l'Ukraine dans la protection et l'amélioration de la santé de la population, dans la formation de cadres médicaux, dans l'assainissement de l'environnement, sont tout à fait notables. Les crédits budgétaires alloués aux services médicaux ne cessent de croître. Ils ont dépassé 2 milliards de roubles en 1980. Le quart des fonds sociaux de consommation, soit l'an dernier un montant de 20,6 milliards de roubles, est consacré aux centres de repos et de cure, aux établissements accueillant les enfants d'âge préscolaire, aux allocations versées au titre des congés de grossesse et de maternité, et d'incapacité temporaire de travail, etc.

Au total, les crédits dépensés pendant la période du dixième plan quinquennal pour la santé publique, les établissements de repos et de cure, la santé infantile, le développement de la culture physique et des sports, l'organisation du repos des travailleurs, se sont élevés à 14,7 milliards de roubles.

On a développé le réseau des hôpitaux tant spécialisés que polyvalents, des centres de recherche et des centres cliniques, des pharmacies, des maisons de repos et de santé. On a renforcé l'équipement matériel et technique des établissements médico-sanitaires, et les usines, les transports, les chantiers, les villages notamment, ont été dotés de l'appareillage et de l'équipement de diagnostics et de soins les plus modernes.

Pendant la période 1976-1979, le nombre de lits d'hôpital a augmenté dans l'ensemble de 27 400, ce qui en a porté le nombre à 617 100 (soit 123,6 lits pour 10 000 habitants).

Rien qu'en 1980, le nombre de médecins de toutes spécialités a augmenté de 4 000. Plus de 180 000 médecins sont actuellement en activité dans la République, et il faut y ajouter près d'un demi-million de travailleurs paramédicaux qualifiés. Quelque 8 500 médecins et candidats ès sciences travaillent dans les écoles de médecine et les instituts de recherche.

Les méthodes prophylactiques et thérapeutiques modernes efficaces sont largement appliquées dans la pratique médicale. Les centres de premiers soins et de secours d'urgence se développent, de même que les centres de réanimation, de chirurgie réparatrice et de rééducation, on améliore les services médicaux destinés aux handicapés et aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, ainsi qu'aux malades atteints d'affections chroniques. L'application systématique de l'automatisation et de la mécanisation des processus technologiques, l'assainissement du milieu de travail, l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité dans les entreprises ont permis, ces trois dernières années, de réduire de plus d'un tiers les cas de maladie professionnelle. Rien qu'en 1979, les crédits affectés à la protection du travail se sont élevés à près de 400 millions de roubles.

Les enfants et les mères sont en Ukraine l'objet d'une préoccupation particulière. Chaque année voit augmenter le nombre des consultations pour femmes et enfants, des maternités, des polycliniques et des hôpitaux, des maisons de repos, des établissements préscolaires, des maisons de vacances et de repos pour pionniers. Le nombre des lits dans les services de maternité et de médecine somatique infantile, ainsi que les effectifs médicaux, sont désormais conformes aux normes fixées.

La prophylaxie occupe une place centrale dans la protection de la santé des travailleurs, qu'il s'agisse d'assainir l'environnement, d'aménager les villes et les villages, de donner des bases scientifiques à l'alimentation publique ou de prévenir les maladies. Le gouvernement a promulgué des directives spéciales pour prévenir la pollution du Seversky Donets, ainsi que des bassins de la mer Noire et de la mer d'Azov. On a promulgué également une législation sur les normes sanitaires applicables à la conception des entreprises industrielles, à l'hygiène du travail, à la protection de l'air et des eaux.

Du fait du grand développement de l'industrie alimentaire, de l'alimentation publique et du commerce, ainsi que de l'introduction de nouvelles techniques, le Gouvernement de la République a été amené à augmenter substantiellement son contrôle de l'hygiène alimentaire.

Pour compléter les mesures prises afin que les conditions de travail et de vie soient les meilleures possibles, l'Etat a mis en place des programmes spéciaux de caractère médical. Il s'agit pour l'essentiel d'examens complets de médecine préventive, qui servent à dépister et à soigner à temps les maladies. Il est procédé en Ukraine chaque année à plus de 129 millions de ces examens, dont l'efficacité est améliorée par le recours à des appareillages de diagnostic modernes. Certains groupes de population subissent plusieurs examens de médecine préventive par an : les jeunes enfants, les ouvriers des entreprises industrielles où les conditions de travail comportent un risque de pathologie professionnelle, les travailleurs des industries et du commerce alimentaires, les enfants des établissements préscolaires et d'autres encore.

On peut caractériser l'état de santé de la population par un ensemble de paramètres tels que l'abaissement de la morbidité, l'amélioration des indicateurs de développement physique des différents groupes d'âge et groupes sociaux de la population, la réduction du taux de mortalité. La mortalité infantile, comparée à celle d'avant la Révolution, a baissé de dix fois dans la République.

Le fondement essentiel de l'ensemble complexe des services médicaux est la prévention, ainsi que le dépistage précoce et le traitement des patients atteints de maladies évolutives, qui risquent d'entraîner l'inaptitude au travail et d'augmenter la mortalité. Il s'agit avant tout des maladies cardio-vasculaires et des affections de l'appareil respiratoire, des tumeurs malignes, des traumatismes et des accidents, qui représentent plus de 90 p. 100 de la mortalité globale.

Les groupes scientifiques de la République travaillent à résoudre ces problèmes. Grâce aux savants, il existe des formes efficaces de secours d'urgence pour des maladies aussi graves que l'infarctus du myocarde, ce qui fait que la mortalité dans ce cas a tendance à baisser : 80 p. 100 des victimes d'infarctus reprennent une activité. Il ne faut pas oublier non plus les centres spécialisés dotés d'équipements modernes, qui ont pour personnel des cadres hautement qualifiés.

On continue à ne rien négliger pour améliorer l'accès des populations rurales à l'assistance médicale. La médecine spécialisée en milieu rural est représentée par 18 à 20 spécialités dans toutes les polycliniques des hôpitaux centraux de districts.

Les travailleurs ruraux ont accès à des services de médecine générale, représentés par les généralistes, les pédiatres et les stomatologistes, sur les lieux mêmes où ils habitent. On a pu régler ce problème par la création de circonscriptions territoriales rurales dotées d'un dispensaire, ce qui permet à une proportion beaucoup plus importante de la population rurale de bénéficier de consultations externes.

Un rôle important, dans l'ensemble du système de traitement et de prophylaxie destiné aux enfants, est joué par les maisons de repos, où sont consolidés les résultats du traitement reçu en consultation externe et en milieu hospitalier et où est assurée la rééducation médicale et fonctionnelle.

Il existe en RSS d'Ukraine 197 maisons de repos pour enfants (représentant 28 100 places), où sont soignés les enfants atteints de diverses affections des organes et des systèmes.

Le Ministère de la santé accorde une attention marquée au renforcement des équipements matériels et techniques et à l'aménagement des maisons de repos existantes. Rien que pour les réparations capitales, la réorganisation et la modernisation des maisons de repos de la République, on dépense chaque année trois millions de roubles.

Grâce à l'activité déployée à cet égard en Ukraine, on constate une amélioration des indicateurs de la santé des enfants, et notamment une baisse des maladies infectieuses. Les indicateurs du développement physique des enfants sont actuellement plus élevés que tous ceux des années précédentes.

Une activité importante et systématique est consacrée en Ukraine à la prophylaxie des maladies infectieuses dans la population, et tout particulièrement parmi les enfants. Grâce aux résultats de l'emploi, des préparations fabriquées dans le pays pour l'immunisation active, d'importants succès ont été remportés dans la prévention ou la réduction du nombre des maladies infectieuses.

La morbidité due à la poliomyélite est pratiquement éliminée en Ukraine. La diphtérie a fortement diminué; il arrive certaines années qu'on en enregistre encore quelques cas. Le nombre des cas de coqueluche a diminué de sept fois pendant les dix dernières années, grâce à l'introduction de la vaccination de masse par vaccin associé.

En 1968-1969 s'est déroulée en Ukraine une campagne de vaccination de masse contre la rougeole, qui se poursuit jusqu'à ce jour et qui a permis d'abaisser de cinq fois, par rapport à la période d'avant les vaccinations, les cas de rougeole.

Les succès remportés dans la lutte contre les infections infantiles sont le résultat de l'élévation du niveau de vie du peuple soviétique, et des travaux concertés des pédiatres, des épidémiologistes, des responsables de la santé publique et des médecins d'autres spécialités, ainsi que de l'organisation du système de vaccination dans la République. Quelque 4,5 millions d'enfants sont vaccinés contre les maladies infectieuses. Il en résulte que le pourcentage d'enfants immunisés est élevé, ce qui permet de prévenir la morbidité.

Les organisations syndicales consacrent une grande attention à l'amélioration des conditions de travail, de vie et de repos. Elles disposent d'un vaste réseau de maisons de santé, de clubs, de maisons et de palais de la culture, de bibliothèques, d'installations sportives et de centres d'accueil touristiques. Tous ces équipements servent la santé et répondent aux souhaits les plus divers des travailleurs.

/...

On continuera pendant la période quinquennale en cours à renforcer la protection de la santé. On élargira encore le réseau des établissements de traitement et de prophylaxie, et on en renforcera les équipements matériels et techniques. Le nombre des médecins et des personnels paramédicaux sera augmenté. On améliorera l'accès de la population aux substances médicamenteuses les plus efficaces. Il est prévu d'élargir le réseau des établissements de soins et de cure, ainsi que d'équipements touristiques. Les mesures projetées comportent le développement de la culture physique et des sports; il est prévu de les répandre plus encore dans la vie quotidienne de la population et d'utiliser de manière plus rationnelle les équipements sportifs. Toutes ces mesures, conjuguées avec d'autres programmes sociaux, permettront d'assurer mieux encore aux citoyens de la RSS d'Ukraine le plein exercice du droit à la protection de la santé que leur garantit la Constitution.
